



LA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE

Paris, le 18 JUIN 2014

Chers membres du Conseil de l'ICANN,

La Commission européenne, la France et les États membres de l'Union Européenne ont attiré votre attention à plusieurs reprises au sujet des préoccupations fortes qui existent au sujet de la délégation des nouveaux noms de domaines génériques (Gtld) .vin et .wine. Nous avons mis en évidence le fait que le nouveau programme gTLD ne tient pas compte d'importantes questions de politique publique de l'UE, et nous avons souligné qu'il ne s'agissait pas d'une simple question commerciale, mais aussi d'un sujet d'une sensibilité politique extrême.

Je demeure profondément préoccupée par la potentielle tromperie concernant les indications géographiques protégées (IG) que la délégation proposée de ces deux TLD peut entraîner, maintenant qu'il semble que la désignation suive son cours sans que des garanties appropriées aient été mises en place.

Mais je crains aussi plus largement que l'incapacité de l'ICANN à tenir compte de l'intérêt public ne mine la confiance dans votre organisation et dans nos efforts pour préserver et renforcer le modèle actuel de gouvernance de l'Internet. L'absence de mécanismes de recours adéquats et, surtout, l'absence de possibilité de mettre en jeu sa responsabilité démontrent la nécessité d'une réforme en profondeur de l'ICANN, avant même que le débat actuel sur le système mondial de gouvernance de l'Internet ne parvienne à une conclusion. Cette situation n'est pas cohérente avec l'engagement de l'ICANN visant à renforcer sa responsabilité envers la communauté mondiale. Une résolution appropriée des problèmes rencontrés par les producteurs de vin par rapport à ces deux TLD contribuerait largement à nous rassurer cette ambition de la part de l'ICANN est sur la bonne voie.

Permettez-moi de réaffirmer notre position: les indications géographiques européennes et mondiales doivent bénéficier du même niveau de protection « en ligne » que « hors-ligne ». Sans protection suffisante, l'Union européenne et la France estiment que les deux gTLD .vin et .wine ne doivent pas être délégués. Je souligne le fait que les mesures de protection existantes, adoptées par le GAC à Pékin et approuvées par le Conseil de l'ICANN, ne sont pas suffisantes, car elles permettraient aux personnes qui ne sont pas titulaires de droits légitimes d'enregistrer des noms de domaine de deuxième niveau sous .vin ou .wine et ouvriraient la porte à la violation potentielle des droits prévus par la législation de l'UE pour protéger les indications géographiques.

Tout au long de l'année dernière, des représentants de l'industrie du vin dans les régions concernées ont engagé un dialogue avec les candidats pour trouver une solution appropriée. Nous croyons fermement que ces négociations pourraient être un bon exemple du processus multi-acteurs que nous comme l'ICANN cherchons à promouvoir. Il est donc important que les parties intéressées aient suffisamment de temps pour trouver la meilleure solution sans contraintes de délais déraisonnables ou interférences.

Je crois fermement que les solutions proposées pour mettre en place un protocole et une procédure « UDRP » pour les signes distinctifs ne créeront pas un désavantage pour les inscrits de "bonne foi", à condition qu'ils puissent démontrer qu'ils détiennent un titre légitime ou d'une licence de commerce des vins protégés par des IG. Pour cette raison, il n'y a aucune raison de prétendre que ces garanties supplémentaires constitueraient une restriction illégitime au commerce.

Si une telle solution n'est pas mise en place pour ces gTLD, alors les problèmes se répéteront pour d'autres indications, avec le risque d'aboutir à un rejet généralisé et préjudiciable du modèle actuel dans son ensemble. Il est de votre devoir d'éviter une telle crise : l'ICANN est une société privée sans but lucratif au service de la communauté internationale et, pour ces raisons, vous devez effectuer vos activités en conformité avec les principes pertinents du droit international et des conventions internationales et avec le droit local.

J'exhorte le Conseil de l'ICANN à reconsidérer sa décision et à s'assurer qu'il rend correctement des comptes à la communauté mondiale des parties prenantes par la mise en place des garanties suffisantes, pour le .vin et .wine en premier lieu, et pour toutes les indications géographiques dans des circonstances similaires.

Dans l'attente de recevoir une réponse rapide et positive de votre part

Je vous prie de croire, chers membres du Conseil de l'ICANN, en l'assurance de ma considération distinguée.



Axelle LEMAIRE

Mr Fadi Chehadé, Président and CEO
Mr Stephen Crocker, Chair of the board
Mr Cherine Chalaby, New gTLD Programme Committee
12025 Waterfront Drive, Suite 300
Los Angeles CA 90094-2536
United States



LA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE

Paris, le 18 JUIN 2014

Dear Members of the ICANN Board,

The European Commission, France and other EU Member States have drawn your attention on several occasions to the strong concerns that exist regarding the delegation of the new generic Top-Level Domains (gTLDs) *.wine* and *.vin*. We have highlighted how the new gTLD Programme fails to address significant EU public policy concerns, and underlined that this is not only a commercial matter but one of extreme political sensitivity.

I remain deeply concerned about the potential abuse of internationally recognised geographical indications (GIs) that the proposed delegation of these two TLDs may lead to, now that it appears that the designation is going ahead without proper safeguards being put in place.

But I also fear that the failure of ICANN to take due account of the wider public interest will undermine confidence in your organisation and in our attempts to preserve and strengthen the current model of Internet governance. The lack of adequate redress mechanisms and, above all, the lack of accountability demonstrate the need for significant reform of ICANN even before the current debate on the global Internet governance system comes to a conclusion. And the situation is not coherent with ICANN's own commitment to strengthen your accountability towards the global community. An appropriate resolution of the problems faced by wine producers in relation to these two TLDs will go a long way to reassuring us that this ambition on the part of ICANN is on track.

Let me restate our position: European and worldwide Geographical Indications must be given the same level of protection online that they have offline. Without sufficient protection, the EU is of the opinion that the two gTLDs, *.vin* and *.wine* should not be delegated. The fact is that the existing safeguards, adopted by the GAC in Beijing and endorsed by the ICANN Board, are not sufficient because they would still allow persons who are not legitimate rights holders to register second-level domain names under *.wine* or *.vin* and open the door for the potential violation of rights provided for under EU legislation to protect such GIs.

For much of the last year, representatives from the wine industry in affected regions have engaged with the applicants to find a suitable solution. We strongly believe that these negotiations could be a good example of the multi-stakeholderism that we and ICANN all seek to promote. It is important, therefore, that the interested parties should be allowed sufficient time to find the best solution for without unreasonable deadlines or interference.

I strongly believe that the solutions proposed to introduce a protocol and an UDRP mechanism for distinctive signs will not create any disadvantage for "good faith" registrants, provided that they can demonstrate that they hold a legitimate title or license to trade in wines protected by GIs. For this reason, there are no grounds to argue that these additional safeguards would constitute a restriction to legitimate trade.

If such a solution is not put in place for these gTLDs, then the problems will repeat themselves with other indications, and the result risks to be a widespread and damaging rejection of the current model altogether. It is your duty to avoid such a crisis: ICANN is a private, not-for-profit corporation serving the global community and, as such, you must carry out your activities in conformity with relevant principles of international law and applicable international conventions and local law.

I urge the ICANN Board to reconsider its decision and to ensure that it is being properly accountable to the global stakeholder community by putting in place sufficient safeguards, for *.wine* and *.vin* in the first instance, and for all geographical indications in similar circumstances.

I look forward to receiving an early and positive response from the Board.

Yours sincerely,



Axelle LEMAIRE

Mr Fadi Chehadé, Président and CEO
Mr Stephen Crocker, Chair of the board
Mr Cherine Chalaby, New gTLD Programme Committee
12025 Waterfront Drive, Suite 300
Los Angeles CA 90094-2536
United States